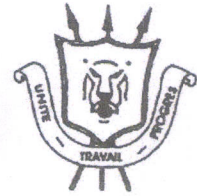


LE PRESIDENT



Bujumbura, le 18/12/2023

130/PAN/...../2023

CALENDRIER DES ACTIVITES DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE DECEMBRE 2023, POUR LA PERIODE DU 18 DECEMBRE 2023 AU 2 JANVIER 2024 (amendé le 22/12/2023)

N°	JOUR ET DATE	ACTIVITES PROGRAMMEES
1.	Lundi, le 18/12/2023 Avant-midi ✓ 9h00 ✓ 11h00	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Réunion du Bureau ; ☞ Travaux en commissions ; ☞ Réunion du Bureau Elargi ; ☞ Travaux en commissions en continu.
2.	Mardi, le 19/12/2023 ✓ Avant-midi (9h00)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Séance plénière <ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse et adoption du projet de calendrier des activités de la session parlementaire ordinaire de décembre 2023, pour la période du 18 décembre 2023 au 2 janvier 2024 ; ✓ Saisine au fond des commissions permanentes : <ul style="list-style-type: none"> a. la commission permanente de la justice et des droits de la personne humaine est saisie au fond pour analyser le « Projet de loi portant modification de la loi n°1/22 du 6 novembre 2018 portant modification de la loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation » ; b. la commission permanente de la privatisation et la bonne gouvernance est saisie au fond pour analyser le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord entre le Gouvernement

